



85 – VENDÉE

## **CAPL 1 du 11 juillet 2013 mutations Déclaration liminaire**

Monsieur Le Président,

La RGPP n'a pas été abandonnée. Elle se poursuit avec la MAP. Les suppressions d'effectifs continuent, le gel des traitements est maintenu, les moyens de fonctionnement sont soumis à la rigueur budgétaire, les conditions de travail s'aggravent de jour en jour.

A la DGFIP, le Directeur Général élabore sa « démarche stratégique » qui, sous prétexte de modernisation de l'action financière de l'Etat, va encore et de nouveau justifier des restructurations et des suppressions d'emplois. 2023 suppressions ont été décidées pour 2013. 2014 est bien partie pour ressembler à 2013. Cela fait de l'administration des Finances Publiques une des principales administrations à rendre des emplois alors que, sur le plan international et national, nos dirigeants parlent de renforcer la lutte contre la fraude fiscale. Bercy va aussi devoir se serrer la ceinture dans le droit fil de la politique de réduction des dépenses publiques, avec, en prime, la volonté d'en faire un Ministère exemplaire .

Le résultat est connu : réorganisation continuelle, disparition des petites structures tout particulièrement en milieu rural, compromission des missions voire abandon, dégradation des conditions de travail.

Concernant le mouvement d'affectation 2013 pour la catégorie A, c'est la première fois que les deux filières, FF et FGP, sont confondues, conséquence de la fusion. Le moins que l'on puisse dire est que les nouvelles règles de gestion, notamment pour la filière GP, sont loin d'avoir été intégrées par tous, quand bien même il s'agirait d'inspecteurs. Le personnel en RH pourrait en témoigner. Il va falloir encore un peu de temps pour que l'unification soit une réalité dans les esprits alors des règles transitoires au niveau des priorités qui rendent le système encore plus opaque.

FO-DGFIP revendique un second mouvement d'affectation au 1<sup>o</sup> mars de chaque année. Cela permettrait d'accélérer le remplacement suite à des départs en retraite au lieu de devoir attendre le 1<sup>o</sup> septembre et de laisser des services sans encadrement complet pendant plusieurs mois. Cela permettrait aussi de satisfaire un plus grand nombre de demandes. Le taux de satisfaction atteint globalement moins de 45% pour les 2 filières avec une chute de 8 points pour la filière fiscale en 2013. Il y a donc loin

de se réjouir.

Sur le plan local, la date de la CAPL au 11 juillet, date, il est vrai, conditionnée par les résultats de la CAPN connus seulement en début de mois avec un mouvement de régularisation qui est intervenu au 8 juillet, n'est pas respectueuse pour les agents appelés à muter qui doivent prendre rapidement des dispositions tant professionnelles que personnelles. S'agissant du projet, il est noté l'arrivée en premier poste de plusieurs inspecteurs promus par concours ou par examen professionnel. Ils vont débiter leur prise de fonctions par une période de formation. La Direction leur laissera-t-elle le temps de se former alors qu'ils devront répondre immédiatement aux exigences du service ?

Au delà du mouvement d'affectation locale, le représentant FO-DGFIP souhaite connaître

- la situation des effectifs de la catégorie A sur chaque structure au niveau de chaque résidence
- la liste des inspecteurs à la disposition au 1<sup>o</sup> septembre 2013 avec leur affectation locale.

Pour conclure, FO-DGFIP rappelle l'ensemble de ses revendications

- l'arrêt de la MAP, suite de la RGPP
- l'arrêt des suppressions d'emplois qui amplifient la dégradation des conditions de travail
- le maintien des statuts particuliers et de tous les droits et garanties des agents de la DGFIP et le refus des statuts interministériels
- le réel bilan contradictoire de la fusion
- l'arrêt immédiat de la démarche stratégique, prétexte aux réorganisations et restructurations
- le maintien de l'intégralité des missions et des moyens de la DGFIP
- le maintien d'un véritable réseau comptable de proximité et l'arrêt de la disparition des petites trésoreries en milieu rural
- l'augmentation immédiate du point d'indice
- la création d'un 13<sup>ème</sup> échelon pour les inspecteurs
- l'abrogation effective du jour de carence